

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2024

PLFFG 2024 - (N° 538)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 83

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 4**ÉTAT B****Mission « Justice »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Justice judiciaire	0	0	0	0
<i>dont titre 2</i>	0	0	0	0
Administration pénitentiaire	0	-361 429 390	0	-9 815 993
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0	0	0
<i>dont titre 2</i>	0	0	0	0
Accès au droit et à la justice	0	0	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	0	0	0
<i>dont titre 2</i>	0	0	0	0
Conseil supérieur de la magistrature	0	0	0	0
<i>dont titre 2</i>	0	0	0	0
TOTAUX	0	-361 429 390	0	-9 815 993
SOLDE		+361 429 390		+9 815 993

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe Rassemblement national est fermement opposé à toutes les baisses des crédits du programme Administration pénitentiaire.

D'une part, des crédits d'investissements doivent permettre de construire des prisons. Les autorisations d'engagement sont donc indispensables pour lancer ces projets de construction au plus vite.

D'autre part, compte tenu du nombre d'heures supplémentaires non payés du personnel de l'administration pénitentiaire, il est intolérable de baisser les crédits titre 2 de ce programme.

Le Rassemblement national propose des économies en 2024 notamment sur l'hébergement d'urgence et sur l'audiovisuel public. Dans un contexte de difficultés budgétaires, les responsables politiques doivent faire des choix. Le Rassemblement national choisit de préserver le budget de la Justice.